Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260928-2026_280940-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M LUCAS, M MAHIAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme GENTILHOMME, Mme BRIFAUT, M TOUZARD, Mme PROUX

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M RUCH ayant donné son pouvoir à Nathalie IAFRATE

Mme JOSSET ayant donné son pouvoir à Maxime LUCAS

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Conseillers	19
Présents	16
Absents	3
Pouvoirs	3

Votants	**19**
Exprimés	**19**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**1**

Délibération n° D 40-2026

Vote d'un tarif pour la location presbytère D40-2026

M Olivier PERRICHOT, conseiller municipal explique les faits,

Suite à la commission finances qui a eu lieu le 24 septembre, il a été décidé de mettre en location, de manière ponctuelle et avec un tarif relativement bas, le presbytère suite au départ du père LEMEE. Cette location s'établie à destination d' une famille proposée par la paroisse, pour le presbytère hormis le bureau qui est conservé par l'association paroissiale.
Il est proposé un montant de loyer de 500.00 € hors charge, pour une courte durée dans un 1er temps afin de venir en aide à une famille.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260928-2026_280940-DE

Après avoir délibéré à la majorité, avec 18 voix pour et une abstention le conseil municipal décide :

-D'APPROUVER le tarif municipal de 500.00 € pour une courte durée (renouvelable selon accord des 2 parties, avec révision du loyer chaque année selon l'indice), suite à un avis favorable de la commission finances du 24 septembre.
-D'APPLIQUER le tarif ci-dessus.
-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.

Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 28 septembre 2026
M Jean-Charles SENTIER



